



COMMUNE DE BAUDINARD-SUR-VERDON (83630)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ANNÉE 2023 – 2023-28 - ACTES 5.7

L'an deux mil vingt-trois, le deux novembre,
Le Conseil municipal de la commune de Baudinard-sur-Verdon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joannel Anglionin.

Réunion du	02/11/2023	En exercice	8
Convoqué le	26/10/2023	Présents	6
Affiché le	26/10/2023	Votants	8

Présents. ANGLIONIN Joannel, HARTMANN Céline, CLAUDE Fabienne, MARTIN Jérémy, THOMANN Gaëlle, ALLARD Stéphanie

Représentés LABONDE Gabriel pouvoir à Céline HARTMANN, ETIENNE Joachim pouvoir à Joannel ANGLIONIN,
Secrétaire de séance : Gaëlle THOMANN

Objet validation des coupes programmées pour 2024 ainsi que leur destination et mode de commercialisation

* Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'ONF du 25 juillet 2023 concernant la préparation des coupes de l'exercice 2024 en forêt communale relevant du régime forestier.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2024 présenté ci-après
- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes de l'état d'assiette présentées ci-après
- Valide ci-dessous la désignation des coupes et leur mode de commercialisation proposés par l'ONF

Parcelle	Type de coupe	Surface en Ha à parcourir	Volume présumé en m3/ha	Coupe prévue par le document d'aménagement
7_t	Taillis	4.4	146	oui

Parcelle	Destination		Mode de commercialisation					
	Vente	Délivrance	Mode de vente		Mode de mise à dispos. à l'acheteur			
			Appel d'offre	Contrat gré a gré	Sur pied	Façonné	En bloc	A la mesure
7_t	x		x		x		x	

Pour une commercialisation bois façonné, l'ONF nous contactera pour préciser les modalités d'intervention.

Le conseil municipal :

- Le conseil municipal ne souhaite pas de tête abatteuse et préconise le conditionnement en stère
- Donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente

- Autorise M. le Maire ou son représentant à assister aux martelages des coupes prévues
- Adresse la présente délibération à M. le préfet pour information et enregistrement.

Ainsi fait et délibéré, mois et an ci-dessus

Joannel ANGLIONIN, Maire.

